



Litige sur credit auto apres separation

Par **reynonnaise**, le **28/04/2010** à **22:27**

Bonjour,

mon problème concerne un litige au sujet d'un crédit auto d'un montant de 11 000 euros sur une durée de 5 ans auquel j'ai souscrit il y a environ 4 ans avec mon ex compagnon .

nous sommes séparé depuis deux ans maintenant et il m'a envoyé un courrier récemment en me disant qu'il rencontre actuellement des difficultés financière sur son compte et que du coup je vais devoir prendre en charge le crédit que nous avons fais ensemble il y a environ 4 ans sur notre compte commun au sein de notre banque qui est aujourd'hui plus que son compte puisque je me suis retiré de celui si a notre séparation.

le crédit concerne l'achat d'une voiture qu'il a gardé a notre séparation et qu'il a vendu sans mon accord dans un garage peugeot pour reprendre un plus gros véhicule qui lui a fait augmenté le montant du crédit et tout cela toujours sans mon accord!

ma question est: Est-ce que je suis obligé de prendre en charge ce crédit alors que je n'est récupéré ni la voiture ni l'argent de la vente de celle si et que tout cela c'est passer sans mon accord?est il possible que l'établissement dans lequel se trouve le crédit puisse accéder a mon compte pour y prélever la somme restante a payer?

A savoir que je suis actuellement enceinte et demandeur d'emploi, mon chômage s'élève a 490 euros par mois.

merci d'avance pour votre réponse.

Par **HUDEJU**, le **28/04/2010** à **23:46**

Bonsoir

La question qu'il faut se poser , est ce que le premier crédit a été soldé par le second ou en a t'il ouvert un nouveau mais seul .

Si tel est le cas , cela voudrait dire qu'il en deux à payer donc le premier où il reste un an .

Quant au second il n'avait pas besoin de votre autorisation le cas échéant et si celui ci a remboursé le premier , vous n êtes plus concerné .

Par reyonnaise, le 29/04/2010 à 01:04

merci pour votre réponse,

je vais essayer d'avoir l'info mais je pense que comme on avait un crédit souscrit chez le concessionnaire ,a mon avis il a du faire reprendre notre ancien vehicule pour le nouveau avec un credit supplementaire....mais a-t-il le droit de me reclamer de l'argent?si oui a-t-il eu le droit de le vendre sans mon accord?

j'avoue que je suis un petit peu perturbée par cette histoire j'espère ne pas devoir lui payer quoique ce soit car il même vendu des affaires m'appartenant...

je vous direz si le 1er credit a été soldé ou pas..

Merci pour votre aide